

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 21 septembre 2017**

**Rapporteur :  
Monsieur Nicolas GONIDEC**

**N° 38**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 28/09/2017  
- la transmission au contrôle de légalité le : 28/09/2017  
(accusé de réception du 28/09/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Subventions aux associations socioculturelles et jeunesse  
Année 2017**

**Il est proposé d'attribuer des subventions aux associations socioculturelles et jeunesse pour un montant total de 10 705 €.**

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire :

1 - à verser, au titre de l'année 2017, les subventions ci-dessous :

<b>Associations</b>	<b>Imputations budgétaires</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Montants</b>
<b>MPT d'Ergué Armel</b>	40.6574.710.7101	Stage danse ALSH - Toussaint	2 100 €
<b>MPT d'Ergué Armel</b>	40.6574.710.7101	Reporters Bout du Monde	430 €
<b>Centre Social des Abeilles</b>	40.6574.710.7101	Aide au fonctionnement ALSH	2 000 €
<b>Espace Associatif</b>	40.6574.710.7101	Formation à l'engagement des jeunes	6 175 €

2 - à signer les avenants financiers aux conventions de partenariat entre la ville et les associations suivantes :

- MPT d'Ergué Armel
- Centre Social des Abeilles
- Espace Associatif